

**Conseil économique et social**

Distr. générale
13 octobre 2003
Français
Original: anglais/français

Comité chargé des organisations non gouvernementales**Reprise de la session ordinaire de 2003**

15-19 décembre 2003

**Rapports quadriennaux 1998-2001 présentés
par l'intermédiaire du Secrétaire général
en application de la résolution 1996/31
du Conseil économique et social****Note du Secrétaire général****Additif****Table des matières**

	<i>Page</i>
1. Centre Europe-Tiers Monde	2
2. Interfaith International	5
3. Conseil international des associations chimiques	8
4. Fédération internationale des centres sociaux et communautaires	12
5. International First Aid Society	15
6. Institut MiraMed	18
7. Organisation mondiale contre la torture	21



1. Centre Europe-Tiers Monde*

(Statut consultatif général accordé en 1988)

Historique et situation actuelle de l'organisation

Le Centre Europe-Tiers Monde (CETIM), créé en 1970 dans le cadre de l'Association du Foyer John Knox (Genève), est devenu indépendant le 17 juin 1975 en tant qu'organisation internationale n'ayant d'affiliation avec aucune autre organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif. Il est associé à un vaste réseau de partenaires et s'emploie par divers moyens – publications, campagnes de sensibilisation et interventions devant les différents organes des Nations Unies – à promouvoir la réflexion et le débat sur le développement économique, social, civil, politique et culturel tant au Nord qu'au Sud.

Les sources de financement du Centre n'ont pas connu de changement majeur : il s'agit, conformément aux statuts de l'organisation, des cotisations des membres affiliés, des contributions et de divers dons ainsi que de subventions.

Participation/contribution aux travaux de l'ONU

Au cours de la période considérée, le Centre Europe-Tiers Monde a pris part aux activités de différents organes des Nations Unies – Commission des droits de l'homme, Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Assemblée générale – par le biais d'interventions tant orales qu'écrites. Il a coopéré avec l'ONU et contribué à la mise en oeuvre de diverses décisions des organes, en faisant part de ses commentaires et observations sur la demande de différents organismes des Nations Unies, en organisant des conférences et des séminaires, en publiant des ouvrages et des brochures sur certaines questions examinées par les organismes des Nations Unies et en menant une action de persuasion.

Commission des droits de l'homme (1998, 1999, 2000, 2001)

Le CETIM a pris part aux travaux de la Commission des droits de l'homme (cinquante-quatrième, cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième sessions). Dans ses communications écrites et orales (43 au total), il a traité des questions ci-après : dette extérieure, droit au développement, mondialisation, sociétés transnationales, populations déplacées, lutte contre la pauvreté, mise en oeuvre de la Charte des Nations Unies, protection des droits civils et politiques, lutte contre la discrimination. Compte tenu de l'abondance de ces communications, nous ne citons que les suivantes : E/CN.4/1998/NGO/97; E/CN.4/1998/NGO/87; E/CN.4/1999/NGO/100; E/CN.4/2000/NGO/93; E/CN.4/2000/NGO/101; E/CN.4/2000/NGO/136; E/CN.4/2001/NGO/103; et E/CN.4/2001/NGO/186.

* Le présent document n'as pas été revu par les services d'édition.

Le Centre Europe-Tiers Monde a organisé des conférences parallèles sur les thèmes susmentionnés et a contribué à la définition de tâches liées à la dette, à la mondialisation et au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Il a participé à divers groupes de travail sur les « migrations » (1999), sur « le renforcement de l'efficacité des mécanismes de la Commission des droits de l'homme » (1999) et sur « le droit au développement » (2000 et 2001). Dans l'accomplissement de son mandat, il a présenté plusieurs communications orales et écrites, dont, au nombre de ces dernières, E/CN.4/1999/WG.18/WCRP.3 et E/CN.4/2001/WG.18/CRP.15.

En outre, le CETIM a coparrainé une communication orale à la session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme consacrée à la Palestine (17 au 19 octobre 2000), qui mettait l'accent sur l'importance du respect du droit international, humanitaire en particulier, et le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement de ce conflit.

Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme (1998, 1999, 2000, 2001)

Le Centre Europe-Tiers Monde a très activement collaboré avec des experts indépendants de cette sous-commission, aux travaux de laquelle il a contribué en présentant des communications à ses cinquantième, cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions. Ainsi, le Centre préconise activement la nomination de rapporteurs sur le droit à l'eau, sur l'Accord multilatéral, sur les investissements et sur la mondialisation, ainsi que la création d'un groupe de travail sur les sociétés transnationales. En outre, il a contribué à l'établissement d'un rapport sur l'impunité pour violations des droits économiques, sociaux et culturels. Au total, il a présenté 30 communications en la matière, dont les suivantes : E/CN.4/Sub.2/1999/NGO/24; E/CN.4/Sub.2/1999/NGO/25, E/CN.4/Sub.2/2000/NGO/5; E/CN.4/Sub.2/2000/NGO/13; et E/CN.4/Sub.2/2001/NGO/20. Le CETIM a par ailleurs pris part au Groupe de travail sur les sociétés transnationales lors des sessions d'août 1999, 2000 et 2001 de la Sous-Commission. Dans ce contexte, il a présenté des communications écrites (E/CN.4/Sub.2/2000/NGO/17; E/CN.4/Sub.2/2001/NGO/21) et orales, publié des brochures et organisé des conférences à ce sujet. En outre, lors d'autres conférences, il a soulevé les questions du droit d'asile et des conséquences des sanctions économiques sur les droits de l'homme.

Comité des droits économiques sociaux et culturels (1998, 1999, 2000, 2001)

Le Centre Europe-Tiers Monde a pris part aux travaux du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (dix-huitième, dix-neuvième, vingt et unième, vingt-quatrième, vingt-sixième et vingt-septième sessions) relatifs à la « mondialisation », à la « propriété intellectuelle » et aux « activités de développement des institutions internationales ». À l'occasion de l'examen par ce comité des rapports de la Suisse et du Canada, il a présenté une communication écrite (E/C.12/1998/NGO/3) et une communication orale.

**Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
(1998, 1999, 2000, 2001)**

Le Centre Europe-Tiers Monde a pris part à une réunion consultative entre la CNUCED et les organisations non gouvernementales (10 juin 1998) intitulée « Examen de la possibilité d'un accord multilatéral sur les investissements » ainsi qu'à une conférence de la CNUCED organisée à Lyon (9 au 12 novembre 1998) sur le thème « Partenaires du développement ». Le Centre a aussi participé à un séminaire intitulé « Les intérêts des consommateurs, la compétitivité, la concurrence et le développement » (17 au 19 octobre 2001). Il a présenté une communication écrite à la consultation populaire sur la situation économique et sociale mondiale organisée par la CNUCED en janvier 2000, dont les résultats ont été publiés sous le titre « Notebook of Hope from UNCTAD » (Ouvrage d'espoir de la CNUCED).

Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

Le Centre a pris part à un séminaire sur « La promotion de la responsabilité des entreprises » (Genève, 23 et 24 octobre 2000), organisé par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

**Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies
sur le développement social (Genève, 20 juin au 1er juillet 2000)**

En collaboration avec un groupe d'organisations non gouvernementales, le CETIM a organisé dans ce contexte une série de conférences sur le développement social – « La mondialisation et ses options », « L'impact des politiques néolibérales sur les sociétés occidentales » et « La société civile ». En outre, il a publié une brochure intitulée « La mondialisation et ses options » et a rédigé, en collaboration avec d'autres organisations non gouvernementales, une déclaration intitulée « Le développement économique et social » dans laquelle figuraient des recommandations concernant la déclaration finale du Sommet social et qui a été diffusée par le Comité d'organisation des organisations non gouvernementales.

Autres activités

Le Centre Europe-Tiers Monde a pris part au Séminaire intitulé « Adjudication des droits économiques, sociaux et culturels » (Genève, 5 et 6 février 2001), coorganisé par le Gouvernement finlandais et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi qu'à un autre séminaire organisé aussi par le Haut Commissariat, sur le thème « Extrême pauvreté » (Genève, 7 au 9 février 2001).

2. Interfaith International*

(Statut consultatif général accordé en 1998)

Buts et objectifs de l'organisation

- L'organisation défendra les principes religieux en faveur de la paix, de la tolérance et de la coexistence entre les membres de différentes religions;
- L'organisation appuiera et facilitera la communication entre les membres de différentes fois, convictions ou religions pour le bien de l'humanité en général;
- L'organisation luttera contre tous les groupes extrémistes qui se servent de la religion comme instrument du terrorisme ou d'activités d'intimidation ou d'exploitation;
- L'organisation condamnera toutes les injustices consistant à incriminer à tort des groupes religieux en portant des accusations dénuées de fondement;
- L'organisation luttera contre toute forme d'apartheid et de ségrégation pour des raisons de race, de couleur, de nationalité, ou de religion ainsi que contre toute violation systématique des droits de l'homme s'agissant de convictions religieuses;
- L'organisation veillera à ce que les pratiques religieuses interviennent dans le respect des dispositions législatives nationales, ne soient pas contraires à la santé et à l'ordre moral et ne portent pas atteinte ni préjudice à d'autres religions.

Au cours de la période à l'examen, nos efforts ont principalement porté sur une approche multireligieuse des organisations non gouvernementales à l'égard au règlement des conflits au sein d'un État ou entre États, ce en particulier dans le contexte de l'Organisation des Nations Unies. Interfaith International a fourni un forum à ses membres et a invité des consultants à soulever (tant à l'Organisation des Nations Unies qu'à l'extérieur) les questions de la discrimination liée à l'appartenance religieuse. Au cours de la période 1998-2001, nos activités ont consisté surtout à tenir des conférences (à Londres) et à représenter nos membres à Genève aux sessions de la Commission des droits de l'homme et de sa sous-commission. En particulier, au cours de cette période, Interfaith International a participé activement à l'organisation de la Conférence mondiale contre le racisme tenue à Durban en 2001. Notre objectif était de trouver les moyens de lutter contre l'intolérance religieuse et la discrimination ethnique, et nos membres ont exprimé leur opinion à ce sujet à Durban au sein de plusieurs « commissions » du Forum des organisations non gouvernementales.

La majorité de nos membres étant musulmans (sunnites et chiïtes), il est naturel que notre organisation se préoccupe des situations dans lesquelles des musulmans sont victimes de violations des droits de l'homme, et ces problèmes ont été examinés dans une optique multireligieuse commune. Notre organisation a appuyé les principes de l'ONU concernant l'Iraq et le régime de Saddam. Bon nombre de nos membres sont de religion chiïte et vivent en Iraq ou sont des exilés irakiens vivant à l'étranger. Dans nos interventions, nous avons appelé l'attention

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

sur la persistance des violations des droits fondamentaux des Iraquiens par le régime de Saddam. Cette action concrétise certains de nos objectifs pratiques ainsi énoncés « l'organisation favorisera la protection des lieux saints et du culte contre toutes sortes d'attaques, tant physiques que psychologiques » et « l'organisation oeuvrera en faveur de la préservation des patrimoines religieux » et « encouragera les associations pour la protection des droits des membres de différentes fois, convictions et religions ».

Les membres de notre organisation ont, dans leurs propres pays et à titre individuel, défendu la tolérance religieuse et l'entente entre ethnies et lutté contre le racisme et la xénophobie. Au cours de la période considérée, on a compté parmi nos membres des musulmans (sunnites et chiites), des hindous, des juifs, des bouddhistes et des chrétiens, ainsi que des pratiquants de religions autochtones et d'autres sans aucune religion précise. À maintes reprises au cours de cette période, le Président a été invité à des sessions interreligieuses à Londres pour promouvoir des activités oecuméniques communes au Royaume-Uni. Il a par ailleurs promu les activités oecuméniques en sa qualité de Secrétaire général de la World Al-Ul-Bayt Islamic League.

Le seul changement notable est le suivant : alors qu'auparavant toute demande d'affiliation à Interfaith International devait être parrainée par un membre de l'organisation et recueillir l'appui de deux voix des membres, depuis la décision du Comité exécutif de février 2001, elle doit être acceptée par au moins sept des neuf membres dudit comité. Cette décision protège dans les faits l'organisation en tant qu'ONG ne relevant d'aucune religion, d'aucun mouvement (politique ou autre) ni d'aucune secte en particulier. Au cours de la période à l'examen, le nombre des membres de l'organisation est passé à plus de 100.

Participation/contribution aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

Réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Depuis la session d'août 1998 de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, l'organisation prend part à chaque session de la Commission des droits de l'homme et de sa sous-commission, à Genève. Les membres de notre délégation (15 à 20 en général) ont présenté des communications orales à la Commission et à la Sous-Commission au sujet des droits fondamentaux des minorités; de la violation des droits de l'homme dans certains pays (en particulier l'Iraq, le Bahreïn, le Pakistan, le Cachemire, le Soudan, l'Afghanistan, le Sri Lanka et l'Inde); des droits des femmes et des enfants; des droits économiques, sociaux et culturels (en Iraq, en Inde, au Cachemire, en Afghanistan, au Pakistan, etc.); et de l'intolérance religieuse. Au cours de ces sessions, Interfaith International a organisé des réunions d'information en milieu de journée sur la situation au Cachemire et au Pakistan, les sikhs en Inde, le « Falun Gong » et sur des thèmes relatifs à la tolérance religieuse. Au cours de ces réunions d'information, un large éventail d'opinions ont été exprimées et on a recherché des solutions aux situations de conflit. D'autres organisations non gouvernementales ont activement participé à ces réunions. Lors des sessions de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission, Interfaith International a coparrainé certaines réunions d'information sur la question de Palestine et d'Israël, et a pris part à diverses réunions d'information sur la situation dans les pays d'Afrique et d'Amérique latine.

Concernant les interventions et les réunions d'information susmentionnées, les membres d'Interfaith International ont tenu des consultations avec des délégations gouvernementales – Bahreïn, Sri Lanka, Iraq, Maroc, Afghanistan, États-Unis d'Amérique, etc. – en vue d'obtenir des éclaircissements.

Sur invitation ou à leur demande, des personnes non membres d'Interfaith International (défenseurs des droits de l'homme de nombreux pays dont l'Indonésie, l'Inde, le Pakistan, le Cachemire, le Canada, les États-Unis d'Amérique, et représentants de populations autochtones) ont fait partie de nos délégations aux réunions de la Commission et de la Sous-Commission.

Participation aux conférences ou manifestations spéciales de l'ONU

Interfaith International a activement pris part aux préparatifs de la Conférence mondiale contre le racisme tenue à Durban (Afrique du Sud). Notre organisation était membre du « Groupe directeur intérimaire » qui a organisé la première réunion des ONG le 1er mai 2000 pour préparer le Forum des organisations non gouvernementales à Durban. Elle a participé à chaque comité préparatoire de la Conférence à Genève et a été élue membre du Conseil international de coordination du Forum des organisations non gouvernementales.

La délégation d'Interfaith International à la Conférence de Durban comptait 15 membres et membres associés, qui ont activement pris part à la « Commission sur l'intolérance religieuse » du Forum des organisations non gouvernementales (notre Secrétaire général était membre du comité de rédaction des projets de résolution de cette commission et responsable de la liaison entre cette dernière avec les autres commissions). Le Président d'Interfaith International a participé en tant que débateur représentant l'islam à la réunion-débat entre les divers organes religieux organisée par la Commission sur l'intolérance religieuse. Des membres de la délégation d'Interfaith International ont pris la parole à la Conférence mondiale sur le thème de la tolérance entre religions au Bangladesh. Interfaith International a activement participé aux réunions à Durban avec le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction, M. Abdelfattah Amor. Notre Secrétaire général a pris la parole dans le cadre d'un groupe de travail sur l'islamophobie (organisé par la Fondation Al-Khoei) au cours de la Conférence mondiale contre le racisme à Durban.

Autres activités d'Interfaith International se rapportant à la Conférence mondiale contre le racisme tenue à Durban

Le Président et le Secrétaire général et d'autres responsables d'Interfaith International ont organisé trois réunions au Royaume-Uni pour préparer la Conférence mondiale de Durban. Notre organisation a par ailleurs été représentée au Comité préparatoire européen de la Conférence de Durban, tenu à Strasbourg, et aux comités préparatoires des organisations non gouvernementales tenus à Téhéran et Dakar. Elle est membre associé de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies et membre du Comité contre le racisme de ladite conférence (sous-comité du Comité des droits de l'homme de ladite conférence). À partir de l'automne 2001, Interfaith International a assuré le secrétariat de ce comité contre le racisme dont les membres sont chargés de présenter des « exposés » lors des sessions de la Commission des droits de l'homme et sa sous-commission à Genève. Au cours de la période

considérée, notre organisation a par ailleurs été un membre actif du Comité de la liberté de religion ou de conviction, ainsi que du Comité de la condition de la femme de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies.

Activités en coopération avec d'autres organes ou institutions spécialisées du système des Nations Unies

Nos travaux ont principalement été axés sur la contribution des organisations non gouvernementales à la Commission des droits de l'homme et à sa sous-commission et sur les préparatifs de la Conférence mondiale contre le racisme tenue à Durban. Interfaith International a aussi participé à des activités communes avec les comités susmentionnés de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies. Dans ce contexte, elle a eu des contacts directs avec l'OIT, l'OMS, l'UNESCO, l'UNICEF, etc., dont elle a reçu des informations qu'elle a examinées et auxquelles elle a donné suite.

Autres activités spéciales d'appui aux buts et objectifs de l'ONU

Interfaith International a oeuvré activement à une *éthique internationale (inspirée par l'ONU)* dans le contexte du dialogue entre religions qu'elle poursuit tant à l'Organisation des Nations Unies qu'à l'extérieur. Elle apporte son soutien actif aux travaux du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction et a pris part avec lui à plusieurs réunions lors de la Conférence mondiale contre le racisme (Durban), ainsi qu'à Genève. Elle a défendu le droit international et les pactes internationaux dans les activités qu'elle a menées en faveur du règlement des conflits dans divers pays (par exemple Bahreïn, Iraq, Pakistan, Inde, Sri Lanka, etc.). Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, Interfaith International a offert un forum aux victimes de violations des droits de l'homme dans de nombreux pays. Elle a activement appuyé les populations autochtones qui souhaitent voir leurs droits reconnus.

3. Conseil international des associations chimiques*

(Statut consultatif spécial accordé en 1998)

1. Introduction

Le Conseil international des associations chimiques est le porte-parole mondial de l'industrie chimique et représente des producteurs et fabricants du secteur de l'industrie chimique du monde entier. Ses membres sont à l'origine de plus de 80 % de l'activité de ce secteur et ont une production globale d'une valeur annuelle supérieure à 1,6 billions de dollars. Près de 30 % de cette production font l'objet d'échanges internationaux. Le Conseil s'emploie à promouvoir et à coordonner l'initiative en faveur d'une vigilance éclairée (Responsible Care) et d'autres initiatives bénévoles de l'industrie chimique. Il est également le principal organe de communication entre l'industrie chimique et les diverses organisations internationales s'occupant de questions de santé, d'environnement et de commerce,

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Depuis 1998, le nombre des membres du Conseil n'a pas augmenté et il n'y a pas eu de modification importante de ses sources de financement. Le Conseil n'est affilié à aucune organisation non gouvernementale internationale dotée du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies.

2. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et aux conférences et autres travaux des Nations Unies

Depuis juin 1998, époque à laquelle il a été doté du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social, le Conseil a présenté des interventions orales et écrites sur diverses questions pertinentes, et ses représentants ont assisté en particulier aux réunions suivantes :

1998

1. Première session du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant visant une action internationale concernant certains polluants organiques persistants, ci-après dénommé Comité de négociation intergouvernemental sur les polluants organiques persistants (POP INC, Montréal (Canada), 29 juin-3 juillet 1998);
2. Conférence diplomatique pour la signature de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC DIPCON) (Rotterdam (Pays-Bas), 10 septembre 1998).

1999

1. Deuxième session du Comité de négociation intergouvernemental sur les polluants organiques persistants.
2. Vingtième session du Conseil d'administration du PNUE (Nairobi, 1er-5 février 1999);
3. Première réunion du Groupe d'experts sur les critères applicables aux polluants organiques persistants (POP CEG 1) (Bangkok, 26-30 octobre 1999);
4. Septième session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable (UN CSD 7) (New York, 19-30 avril 1999);
5. Troisième réunion du Comité de négociation intergouvernemental sur les polluants organiques persistants (POP INC 3) (Genève, 6-11 septembre 1999);
6. Sixième session du Comité de négociation intergouvernemental sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC INC 6) (Rome, 12-16 juin 1999).

2000

1. Sixième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE (Malmö (Suède), 29-31 mai 2000);
2. Quatrième session du Comité de négociation intergouvernemental sur les polluants organiques persistants (POP INC 4) (Bonn (Allemagne), 20-25 mars 2000);

3. Huitième session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable (UN CSD 8) (New York, 24 avril-5 mai 2000);
4. Septième session du Comité de négociation intergouvernemental sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (Genève, 30 octobre-3 novembre 2000);
5. Sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC COP 6) (La Haye, 13-24 novembre 2000);
6. Cinquième session du Comité de négociation intergouvernemental sur les polluants organiques persistants (POP INC 5) (Johannesburg (Afrique du Sud), 4-9 décembre 2000).

2001

1. Vingt et unième session du Conseil d'administration du PNUE (Nairobi, 5-9 février 2001);
2. Deuxième session du Comité d'étude intérimaire des produits chimiques sur le consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (Rome, 19-23 mars 2001);
3. Neuvième session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable (UN CSD 9) (New York, 16-27 avril 2001);
4. Conférence diplomatique pour la signature de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP DIPCON) (Stockholm, 22-23 mai 2001);
5. Reprise de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC CPO 6) (Bonn, Allemagne) 16-27 juillet 2001);
6. Huitième session du Comité de négociation intergouvernemental sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC INC 8) (Rome, 8-12 octobre 2001).

3. Coopération avec les organes et institutions spécialisées des Nations Unies

Le Conseil a coopéré avec les organes des Nations Unies et a collaboré à un certain nombre d'initiatives spécialisées, dont les suivantes :

- Participation à des réunions tripartites sur l'obligation de vigilance organisées en collaboration avec l'OIT et l'Union internationale des syndicats, et présentation de rapports périodiques sur la mise en oeuvre de cette initiative;
- Participation officielle à l'élaboration du chapitre relatif à l'environnement du Pacte mondial conclu sous les auspices des Nations Unies;
- Réunions avec l'UNITAR sur le système général harmonisé de classification et l'étiquetage des produits chimiques, élaboré par l'ONU, l'objectif étant la promotion et l'accélération de l'application du système, et à des réunions sur l'initiative prise par le Conseil pour encourager la création de capacités de gestion des risques dans les pays en développement.

4. Autres activités pertinentes

i) *Application des résolutions des Nations Unies*

Le Conseil a fait part de son plein appui pour plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement tels que la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Il a engagé ses membres à agir auprès de leurs gouvernements pour demander la ratification et l'application rapides de ces conventions.

ii) *Consultations et collaboration avec des fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU*

Le personnel du Conseil tient des réunions régulières avec de hauts fonctionnaires de l'ONU pour examiner les questions d'intérêt commun et apporter le bénéfice de ses compétences techniques et scientifiques. Le 3 octobre 1998, le Directeur exécutif du PNUE a fait devant l'Assemblée des Directeurs du Conseil un exposé sur la réorganisation et les priorités du PNUE. Des réunions et des contacts fréquents ont lieu entre les représentants du Conseil et les responsables de divers organismes et programmes des Nations Unies, notamment les directeurs de la Division des produits chimiques et de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE, le responsable du Programme de formation de l'UNITAR sur les produits chimiques et la gestion des déchets et le personnel du Bureau régional de la FAO pour l'Europe. En outre, le Conseil est régulièrement représenté au dialogue multipartite de la Commission du développement durable et se maintient en contact avec le secrétariat de la Commission, notamment le Coordonnateur des relations avec les principaux groupes.

iii) *Rédaction de documents et autres supports d'information à la demande du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, ou du Secrétariat de l'ONU*

En 2001, le Conseil a rédigé et commenté avec le PNUE et des protagonistes extérieurs un rapport sectoriel sur les défis que posent pour l'industrie chimique l'application des trois éléments du développement durable (aspects écologiques, économiques et sociaux). Ce rapport, qui est disponible sur demande au secrétariat du Conseil, a pour objet de mettre en évidence les défis auxquels l'industrie chimique se trouve confrontée et les possibilités qui s'offrent à elle depuis le Sommet de Rio sur l'environnement et le développement (1992). Le Conseil a également parrainé la participation d'un participant appartenant à un pays en développement à une réunion consultative organisée par le PNUE le 3 octobre 2001.

iv) *Autres exemples d'activités consultatives et de fond, y compris l'assistance financière reçue de l'ONU ou apportée à l'ONU, la collaboration sur le terrain et l'organisation conjointe de réunions, séminaires, études, etc.*

Jusqu'à mars 2002, le Conseil a détaché un expert de l'industrie chimique auprès du Programme du PNUE sur la sensibilisation et la préparation aux situations d'urgence au niveau local (mécanisme APELL). Les dépenses afférentes au transfert des effets personnels de l'intéressé et à son voyage depuis l'Allemagne et retour ont également été prises en charge par le Conseil.

4. Fédération internationale des centres sociaux et communautaires*

(Statut consultatif général accordé en 1998)

1. Introduction

La Fédération internationale des centres sociaux et communautaires est une association composée d'organisations nationales, régionales et locales non gouvernementales polyvalentes à base communautaire qui s'emploient à renforcer le rôle des collectivités partout dans le monde. Elle compte des membres dans plus de 40 pays de diverses régions, de l'Amérique du Nord à l'Europe, à l'Amérique du Sud, à l'Afrique et à l'Asie. Au cours des cinq dernières années, la participation à la Fédération s'est faite plus diverse avec l'admission de plusieurs organisations basées en Afrique, en Inde, en Europe orientale et occidentale et dans les Amériques. Depuis 1926, les membres de la Fédération gèrent une large gamme de services et ont mis au point des méthodes novatrices et intégrées pour répondre aux besoins des collectivités. Son action comprend notamment des soins aux enfants et des services éducatifs et culturels destinés à améliorer la qualité de la vie. Les membres de la Fédération représentent des organisations locales variant en dimension de petits groupes d'entraide à des organismes opérant à l'échelle de toute une ville.

Diverses mesures ont sensiblement modifié la structure de la Fédération : son siège a été transféré; elle est désormais enregistrée au Canada et non plus au Royaume-Uni, et un nouveau Conseil de direction a été élu le 16 novembre 2002 pour un mandat de deux ans. En outre, la Fédération possède désormais un siège européen, enregistré en Écosse et un groupe américain enregistré à New York. De ce fait, elle peut recevoir des fonds de la Communauté européenne pour ses besoins en Europe et des fonds de sources canadienne et américaine pour ses activités dans les Amériques. Grâce à une subvention de trois ans de la Ford Foundation, il lui a été possible pour la première fois d'employer un directeur exécutif à plein temps en poste au Canada et un coordonnateur européen en poste en Écosse.

Depuis qu'elle a obtenu le statut consultatif spécial de la catégorie II en 1956, la Fédération participe aux travaux de l'ONU et de ses institutions spécialisées dans le domaine économique et social. Elle n'est pas directement affiliée à une organisation non gouvernementale internationale dotée du statut consultatif mais travaille en étroite collaboration avec de nombreuses ONG dans le cadre de sa participation aux travaux de l'ONU. Ainsi, elle est membre de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO) et siège à son Conseil d'administration.

2. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

La Fédération a participé à presque toutes les sessions du Conseil économique et social, qui ont eu lieu à New York et à Genève, au cours des cinq dernières années. Elle a présenté un certain nombre d'interventions écrites (dont plusieurs font l'objet de pièces jointes). Elle est également intervenue oralement lors du débat

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

de haut niveau du Conseil économique et social et a fait part notamment du désir des ONG de participer au processus de suivi et d'évaluation entrepris par le Conseil économique et social, et notamment à l'évaluation des plans d'action issus des différentes conférences et réunions au sommet tenues pendant cette période.

La Fédération s'est fait représenter à chacune des sessions de la Commission du développement social, de la Commission du développement durable et de la Commission de la condition de la femme et a présenté, dans chaque cas, une intervention écrite ou orale. En outre, elle a signé les communiqués communs publiés par les Comités des ONG sur le développement social, le développement durable et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Elle a participé régulièrement aux travaux du Comité des ONG sur les établissements humains, et si elle n'est pas représentée à la Commission des établissements humains qui siège à Nairobi, elle a participé activement à la réunion de suivi « Istanbul plus cinq » qui s'est tenue à New York. De même, la Fédération a pris une part active au Comité des ONG sur les droits de l'homme et a participé occasionnellement à certains travaux de la Commission des droits de l'homme. Elle a suivi activement les travaux du Comité du Conseil économique et social concernant les organisations non gouvernementales et a présenté des suggestions concernant ses méthodes de travail qui ont été acceptées par le Comité.

3. Coopération avec les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies

La Fédération a participé à tous les examens quinquennaux. La première des sessions consacrée à un tel examen, connue sous le nom de « Le Caire plus cinq », a traité des questions de population et développement et s'est tenue en 1999. La Fédération y a présenté une intervention écrite et a pris la parole au Comité principal. Ultérieurement, en 2000, elle s'est fait représenter par une importante délégation à la réunion de suivi du Sommet mondial pour le développement social. Elle est intervenue au Comité principal et a présenté non seulement ses propres vues mais aussi celles du Comité des ONG sur le développement social, qu'un de ses membres présidait à l'époque. Ses représentants ont également pris part aux tables rondes organisées pour encourager le dialogue entre les ONG et les gouvernements. La réunion « Beijing plus cinq » (examen quinquennal de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes) a eu lieu à New York en 2000. La Fédération y a organisé et dirigé des ateliers portant notamment sur la violence à l'égard des femmes, présenté des déclarations écrites, et coprésidé la réunion sur les droits de l'homme. Elle souhaitait participer activement à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, mais l'application rigide des règles de l'Assemblée générale ne lui a permis d'assister qu'à un petit nombre de séances, et elle n'a pu participer qu'à la réunion des ONG. La Fédération a collaboré à l'organisation et au déroulement de la Conférence mondiale contre le racisme, qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) en septembre 2001. Elle a préparé et dirigé à cette occasion un atelier sur le rôle des organismes à base communautaire dans la lutte contre le racisme.

La Fédération a assisté aux conférences préparatoires sur les pays les moins avancés tenues à New York et à la Conférence finale qui a eu lieu à Bruxelles en 2001. Là encore, son représentant s'est trouvé dans la même situation qu'à la session sur le VIH/sida, les ONG étant de nouveau exclues du débat comportant la prise de décisions. Toutefois ces organisations sont parvenues à faire connaître leurs

vues sur un certain nombre de questions, notamment la validité des revendications de nombreux pays parmi les moins avancés.

Bien que la Fédération n'ait pas assisté à la Conférence de Monterrey (Mexique) sur le financement du développement, elle a pris une part active à chacun des comités préparatoires et a collaboré avec de nombreuses autres ONG (en particulier les représentants de Franciscans International et des groupes représentant les travailleurs) pour veiller à la prise en considération de questions telles que l'élimination de la pauvreté et la réduction de la dette.

La deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement s'est tenue à Madrid en avril 2002 et la Fédération y a joué un rôle très positif, notamment en intervenant oralement au Comité principal. Elle a coparrainé, avec Franciscans International, un atelier sur les structures d'accueil pour les personnes âgées.

La Fédération a participé également à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui a eu lieu au Siège de l'ONU en mai 2002. Ses représentants se sont intéressés au sort des enfants des rues au Viet Nam et ont participé à des ateliers consacrés à l'étude de programmes spécifiques pour les enfants confrontés à une multiplicité de problèmes.

En 2002, le Sommet mondial pour le développement durable (« Rio plus dix ») a fait suite à quatre comités préparatoires qui avaient eu lieu entre avril 2001 et mai 2002. La Fédération s'est fait représenter à chacun d'eux, notamment au dernier en date, tenu à Bali. Le Sommet mondial a eu lieu à Johannesburg en septembre 2002. Les représentants de la Fédération ont participé à des tables rondes et à des réunions d'ONG et ont assisté aux séances du Comité principal et du Comité de rédaction chargé d'élaborer le Plan d'action et la déclaration politique, et occasionnellement à la séance plénière.

La Fédération s'est fait représenter aux conférences internationales du travail qui ont eu lieu en juin 1999, 2001 et 2002 à Genève. Elle s'est intéressée particulièrement à l'adoption de la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, et à l'examen de la mise en oeuvre du programme d'assistance technique.

Elle a été représentée par un avocat international (qui fait partie de son équipe ONU) aux nombreuses sessions préparatoires de rédaction du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et elle a participé aux travaux de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome qui ont porté sur la définition des règles de fonctionnement de la Cour. Elle a participé activement à la coalition d'ONG qui a travaillé sur ces différentes questions.

La Fédération a également participé aux travaux du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme en apportant sa collaboration aux ONG qui rédigent les rapports officiels destinés au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et en soulignant les incidences de diverses formes de violence. En 2002 a eu lieu au Siège de l'ONU la première réunion de l'Instance sur les questions autochtones pour laquelle la Fédération a facilité la participation de représentants autochtones d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Elle est membre du Comité des ONG sur l'UNICEF et participe par l'intermédiaire de ce comité aux activités du Conseil d'administration de l'UNICEF. Elle a accueilli favorablement la réorganisation du Comité des ONG ainsi que des divers sous-comités mixtes qui travaillent avec le secrétariat de l'UNICEF.

La Fédération a collaboré régulièrement depuis des années avec d'autres comités d'ONG qui traitent de questions l'intéressant directement à l'ONU, notamment les comités sur la famille, sur les personnes âgées et sur la jeunesse. De temps à autre, elle a joué le rôle de chef de file dans la formulation de programmes auxquels ces groupes donnent leur appui. Il y a lieu de mentionner également son rôle dans un certain nombre de comités qui tous sont parrainés par la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO), notamment le Comité de la santé mentale, le Comité de l'éducation et le Comité des droits de l'homme, dont le Vice-Président est un représentant de la Fédération. La Fédération participe régulièrement aux travaux de ces comités et de leurs sous-comités.

4. Autres activités pertinentes

Le Conseil de la Fédération se réunit deux fois (parfois quatre) par an et a toujours à son ordre du jour un rapport sur les activités de ses représentants à l'ONU et dans d'autres organisations internationales auprès desquelles la Fédération est accréditée (par exemple le Conseil pour l'Europe). Ce point fait l'objet d'une mise à jour écrite sur toutes les activités de l'ONU intéressant la Fédération et d'un débat sur les mesures de suivi que le Conseil dans son ensemble ou certains membres de la Fédération doivent entreprendre à l'appui des activités de l'ONU. Les travaux sur ce point permettent également d'informer les représentants de la Fédération des mesures qu'il convient de prendre à l'ONU et des priorités internationales, régionales et bilatérales de la Fédération. À cette occasion, les représentants de la Fédération sont également informés de l'appui qu'ils peuvent espérer recevoir et des ressources (humaines et physiques) disponibles.

Le site Web de la Fédération (<www.ifsnetwork.org>) offre un autre moyen de diffusion de renseignements sur l'ONU. Presque tous les bulletins d'information sur l'ONU et un grand nombre des déclarations qui y sont faites figurent sur ce site Web et peuvent aisément être téléchargés et diffusés. En outre, il existe sur le site Web un index de références sur les questions concernant l'ONU.

La Fédération publie un bulletin d'information qui comporte régulièrement des extraits ou le texte intégral des interventions faites par ses représentants aux réunions de l'ONU.

5. International First Aid Society*

(Statut consultatif spécial accordé en 1998)

Introduction

L'International First Aid Society (IFAS) a été créée le 7 janvier 1980 en Grèce et un bureau a ouvert au Nigéria en mars 1980. Les statuts de l'organisation datent du 4 août 1994. Dans le cadre d'un accord spécial bilatéral de coopération technique signé avec le Gouvernement fédéral nigérian, l'organisation a établi son siège opérationnel international à Abuja en 1997, lequel coordonne les activités mondiales. Le bureau de l'organisation en Grèce est toujours opérationnel, mais s'occupe principalement de la coordination des activités européennes. Les buts et

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

objectifs de l'organisation sont les suivants :

- 1) Promotion des soins de santé primaires, tout spécialement en Afrique et dans les pays en développement;
- 2) Promotion de l'éducation de base pour les enfants et pour les adultes : alphabétisation, droits de l'homme, compétences et connaissances générales;
- 3) Formation et habilitation des jeunes au moyen de séminaires et de journées d'étude et initiation aux responsabilités;
- 4) Promotion de l'amitié à l'échelle internationale et de la paix dans le monde par le biais d'une collaboration active avec l'ONU et du soutien de ses objectifs et de son mandat;
- 5) Enseigner et apporter les soins de premiers secours et autres services connexes aux indigents, en temps de paix et de guerre, notamment aux victimes d'accidents, de catastrophes naturelles et de guerres, et aux réfugiés.

L'organisation a été dotée du statut consultatif spécial en 1998 et fait preuve de ténacité pour atteindre ses objectifs et préserver ses liens avec l'ONU, et avec ses organes subsidiaires. Depuis que le statut spécial lui a été accordé, l'IFAS s'est agrandie de plusieurs organisations membres aux États-Unis, comme suit : 1) IFAS Club of New York; 2) IFAS Club of Chicago; 3) IFAS Club of Sacramento; 4) IFAS Club of Contra Costa; et 5) IFAS Club of San Francisco. L'IFAS est un membre actif de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

Participation aux réunions du Conseil économique et social et de l'ONU

L'IFAS a participé aux réunions et conférences pertinentes de l'ONU et de ses organes subsidiaires pendant la période de quatre ans considérée (1998 à 2001). Le représentant de l'organisation a participé à une réunion internationale à Dakar, organisée par le bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la santé du 16 au 18 février 1998, sur le thème de l'établissement de partenariats avec les ONG par la collaboration. Le Représentant permanent de l'IFAS a participé à la Conférence internationale des ONG à Séoul, tenue du 10 au 16 octobre 1999 au Parc olympique de Séoul (Corée). L'organisation a participé à l'élaboration de la Déclaration de Séoul pour le Millénaire.

Le représentant de l'organisation a participé à la réunion spéciale sur la situation au Timor oriental organisée le 23 septembre 1999 par la Commission des droits de l'homme à l'Office des Nations Unies à Genève.

Le Représentant permanent de l'organisation et son adjoint ont participé au Forum du Millénaire organisé au Siège de l'ONU, à New York, du 22 au 26 mai 2000.

L'organisation a participé activement à la Campagne mondiale sur le sida en 1999 et à la mise en vente du livre de Mme Carol Bellamy, Directrice générale de l'UNICEF, à Abuja le mercredi 1er décembre 1999.

À la demande de la Sous-Secrétaire générale aux relations extérieures, l'IFAS a présenté en mars 1999 une déclaration écrite à propos du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/53/170, proposant des moyens pour que les ONG dotées du statut consultatif aient de meilleures relations avec les institutions

spécialisées du système des Nations Unies. Elle a contribué à la création de la Fédération des Clubs UNESCO au Nigéria, section d'Akwa Ibom, en commémoration du cinquante-troisième anniversaire de l'UNESCO, du 14 au 20 novembre 1999.

Le représentant de l'organisation a participé à la Conférence européenne sur le développement social, organisée par le Conseil de l'Europe à Genève (Suisse) du 26 au 30 juin 2000. L'IFAS a participé à l'élaboration du communiqué et de la Déclaration du Millénaire. Son représentant a participé à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue du 14 au 20 mai 2001 à Bruxelles.

L'organisation a participé activement à un séminaire organisé par l'OMS rassemblant des ONG et des représentants du secteur de la santé et consacré à l'action humanitaire et aux interventions d'urgence, à Lagos (Nigéria) du 26 au 28 mars 2002.

Elle publie régulièrement un article bien documenté sur les objectifs et les activités de l'ONU dans son bulletin d'information intitulé « The Floga ».

Depuis 1998, elle a organisé la célébration des manifestations et journées spéciales citées ci-après notamment par des séminaires et des ateliers spéciaux dans toutes les grandes villes du Nigéria et dans les principales villes de Grèce.

- 8 mars : Journée des Nations Unies pour les droits de la femme et la paix dans le monde
- 21 mars : Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
- 7 avril : Journée mondiale de la santé
- 4 juin : Journée internationale des enfants victimes innocentes de l'agression
- 5 juin : Journée mondiale de l'environnement
- 16 juin : Journée de l'enfant africain
- 8 septembre : Journée internationale de l'alphabétisation
- 1er octobre : Journée internationale des personnes âgées
- 1er octobre : Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté
- 24 octobre : Journée des Nations Unies
- 1er décembre : Journée mondiale de lutte contre le sida
- 3 décembre : Journée internationale des personnes handicapées
- 10 décembre : Journée des droits de l'homme
- 1999 : Année internationale des personnes âgées
- 2001 : Année internationale des volontaires

L'organisation a apporté de l'aide à de nombreuses zones victimes de catastrophe en Afrique pendant la période considérée et a fourni des produits et des services de première nécessité, en particulier au Nigéria, suite aux attentats à la

bombe commis à Lagos. Des produits de première nécessité et des médicaments ont été donnés aux déplacés dans l'État de Benue au Nigéria en 2000.

L'organisation a ouvert un bureau à New York, dirigé par un représentant chargé de coordonner les activités. Elle espère qu'au cours des quatre prochaines années, sa relation avec l'ONU se verra renforcée.

6. Institut MiraMed*

(Statut consultatif spécial accordé en 1998)

Introduction

MiraMed est une organisation caritative sans but lucratif et non assujettie à l'impôt, qui exécute des programmes de protection sociale, d'éducation et de formation à l'intention des enfants déplacés et des orphelins en Russie, et oeuvre pour le renforcement des droits de l'homme pour prévenir le trafic sexuel des jeunes filles et des jeunes femmes à partir de la Russie. L'Institut MiraMed a été fondé par le docteur Juliette Engel en 1991 en tant qu'organisation caritative internationale sans but lucratif et non sectaire (statut 501C3 aux États-Unis) pour faire face aux problèmes de santé et de protection sociale des enfants et des femmes russes en situation de risque, principalement les orphelins et les jeunes femmes. Pendant ses cinq premières années d'existence, MiraMed a axé ses activités sur les soins de santé des femmes et la fourniture d'aide humanitaire aux orphelinats. L'organisation a créé la première maternité de type occidental à Moscou et s'est occupée de la formation de centaines de médecins russes aux méthodes d'accouchement occidentales. Après avoir établi une présence permanente en Russie (un bureau à Moscou) en 1996, MiraMed a commencé à accorder davantage d'attention aux problèmes des orphelins russes lorsqu'ils quittent l'orphelinat à 17 ans. L'organisation gère quatre centres indépendants d'apprentissage de la vie et d'adaptation sociale en Russie, et aide près d'un millier d'orphelins âgés de 15 à 22 ans à acquérir les aptitudes nécessaires pour entrer dans la société en tant qu'adultes productifs.

Les orphelins étant très vulnérables aux tactiques destructrices des trafiquants de personnes, MiraMed a également lancé le premier programme éducatif de lutte contre la traite des personnes en Russie, avec l'appui financier d'UNIFEM et du Département d'État des États-Unis (Bureau de l'éducation et des affaires culturelles). En 1999, MiraMed a créé la Coalition des anges, un ensemble d'ONG de Russie et des anciens pays satellites soviétiques, collaborant pour sensibiliser le public, le Gouvernement et la société civile à la magnitude de la crise du trafic sexuel en Russie. En 2001, MiraMed et la Coalition des anges ont lancé la première campagne multimédia de sensibilisation du public au problème de la traite des personnes, campagne qui a eu la plus grande portée et les meilleurs résultats à ce jour. Le projet a touché plus de 30 millions de Russes et plus de 600 000 éléments d'information ont été distribués, notamment des centaines d'exemplaires d'une série radiophonique produite par l'ONU sur la traite des personnes. Depuis que l'Institut MiraMed a été doté du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, son personnel est passé de 7 à plus de 25 personnes employées à plein temps et son budget a plus que triplé, atteignant environ 400 000 dollars en 2002.

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

Participation à des réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et à d'autres réunions de l'ONU

Depuis 1998, MiraMed a activement participé aux activités d'organismes de l'ONU ouverts aux ONG :

- Comité de l'UNICEF sur la petite fille;
- Comité d'ONG sur la condition de la femme (présidence de la réunion sur la pauvreté des femmes au niveau mondial pendant la session de la Commission de la condition de la femme);
- Groupe spécial sur la violence à l'égard des femmes.

Chacun des organismes ci-dessus a une composition importante qui met en évidence la mission du Conseil économique et social – agir pour rendre service au niveau mondial, grâce à la coopération avec des groupes associatifs. MiraMed s'efforce de relier ses activités solides en Russie avec le programme de travail des organismes de l'ONU.

Coopération avec des organismes et des institutions spécialisées des Nations Unies

MiraMed a joué un rôle important dans la consultation régionale UNICEF/ECPAT (End Child Prostitution in Asian Tourism) sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (Canada, Mexique et États-Unis), en décembre 2001.

Autres activités pertinentes

- i) Le rapport fait état de mesures ambitieuses et cohérentes visant à mettre en oeuvre la résolution de l'Assemblée générale sur la lutte contre l'achat, la vente et la traite de femmes et de filles au niveau mondial.
- ii) Pendant l'été 2001, MiraMed a commencé à planifier l'organisation d'un groupe de discussion entre ONG pendant le Sommet de Johannesburg prévu en août 2002.
- iii) MiraMed a organisé deux voyages de solidarité et d'éducation en Russie avec des responsables d'ONG pendant l'été 2000 et l'été 2001. Ces voyages ont particulièrement mis en évidence et renforcé les liens entre les travaux de l'ONU à New York et les activités sur le terrain de MiraMed en Russie.

Versions linguistiques des publications et bulletins d'information de l'organisation

Les ouvrages et les bulletins d'information de l'Institut MiraMed sont publiés en anglais et/ou en russe.

Résumé des activités de 1998

En 1998, après avoir été doté du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social, MiraMed a engagé une représentante auprès de l'ONU qui a réuni des fonds pour son salaire et pour des locaux à New York. MiraMed a livré 3 tonnes d'aide humanitaire à quatre orphelinats en 1998 et a étendu son programme de volontaires d'été à l'orphelinat d'Uglich. Uglich est un bourg rural à environ

300 kilomètres de Moscou. Conscient de la pratique croissante du trafic d'orphelines en tant qu'esclaves sexuelles à l'étranger, MiraMed a mis au point son premier programme d'information relatif au trafic sexuel à l'intention des filles les plus vulnérables.

Résumé des activités de 1999

En 1999, l'Institut MiraMed a lancé un programme pilote d'auto-entreprise à l'orphelinat d'Uglich et a coordonné le développement d'un modèle de programme plus vaste d'auto-entreprise dans un orphelinat qui emploie actuellement des pensionnaires passés et présents de l'orphelinat. Les activités de lutte contre la traite des personnes à des fins sexuelles se sont poursuivies dans le cadre d'un projet national de recherche financé par UNIFEM; la constitution de la première coalition nationale russe de lutte contre la traite des personnes (la Coalition des anges) et la mise au point de la première campagne publicitaire régionale multimédia de lutte contre la traite des personnes en Russie. L'aide humanitaire fournie à des orphelinats a augmenté et 7 tonnes de marchandises ont été livrées en 1999, avec un taux de réussite de 100 %. Multipliant ses efforts de protection sociale des enfants, MiraMed a été à l'avant-garde du développement du premier centre moscovite d'adaptation sociale et de vie indépendante. Le programme a commencé avec neuf enfants.

Résumé des activités de 2000

En 2000, MiraMed a obtenu un contrat du Département d'État des États-Unis pour élargir la coalition des ONG russes luttant contre la traite des personnes et 43 ONG russes avaient rejoint la Coalition des anges à la fin de 2000. Tout au long de l'année, MiraMed a également organisé une série d'ateliers sur le développement organisationnel, les médias, la constitution de coalitions communautaires et la mise au point de campagnes pour les ONG membres de la Coalition dans six différentes régions, en préparation d'une campagne de lutte contre la traite des personnes. MiraMed a reçu le President's Award de Soroptimists International, avec UNIFEM, en reconnaissance de ses activités remarquables de lutte contre la traite des personnes.

Résumé des activités de 2001

En 2001, MiraMed a poursuivi ses activités de lutte contre la traite des personnes avec la Coalition des anges, qui est désormais immatriculée comme une ONG internationale indépendante russe, pour coordonner et contribuer à la production de la première campagne multimédia de sensibilisation du public dans différentes régions concernant la lutte contre la traite des personnes (mai-août). De nouveaux centres d'adaptation sociale ont été ouverts à Smolensk, à Uglich et à Saint-Petersbourg, grâce à un nouveau financement de la Starr Foundation et de la Family Foundation. À la fin de l'année, plus de 600 enfants participaient au programme. Le personnel compte 12 personnes supplémentaires et le budget a triplé.

7. Organisation mondiale contre la torture (OMCT)*

(Statut consultatif spécial accordé en 1998)

1. L'OMCT, basée à Genève, constitue aujourd'hui la principale coalition internationale d'ONG ayant pour mandat la lutte contre la torture, les exécutions sommaires, les disparitions forcées, les détentions arbitraires, l'internement psychiatrique à des fins politiques et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Lors de sa constitution en 1986, les quelque 48 organisations membres qui constituaient alors le réseau SOS-Torture étaient en majorité basées dans les pays industrialisés et avaient plus tendance à promouvoir et à défendre les droits de l'homme dans les pays du tiers monde qu'à se préoccuper du respect de ceux-ci dans leur propre pays. Conscients de ces déséquilibres, le Conseil exécutif de l'OMCT et le secrétariat international ont établi des priorités et décidé d'agir sur deux fronts : d'une part, le développement du réseau SOS-Torture là où son action était la plus nécessaire et, d'autre part, la création de deux délégations, l'une en Europe, l'autre aux États-Unis. Seize ans plus tard, le réseau se compose de 259 organisations membres dans 87 pays, principalement implantées dans des pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie.

2. Chaque année, l'OMCT participe très activement à la session de la Commission des droits de l'homme. De 1998 à 2001, l'OMCT a présenté des interventions sur les points suivants de l'ordre du jour.

1998 : point 3 (Organisation des travaux de la session); point 9 (Action visant à encourager et développer davantage le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et, notamment, question du programme et des méthodes de travail de la Commission – Autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits humains; point 10 (Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde); point 19 (Élaboration d'une déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus); et point 20 (Droits de l'enfant).

1999 : point 3 (Organisation des travaux de la session); point 8 (Question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine); point 9 (Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde); point 17 (Droits civils et politiques, torture et détention); point 12 (Intégration des droits fondamentaux des femmes et de l'approche sexospécifique, violence contre les femmes); point 13 (Droits de l'enfant); et point 17 (Promotion et protection des droits de l'homme, défenseurs des droits de l'homme).

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

2000 : point 8 (Question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine); point 9 (Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde); point 11 (Droits civils et politiques, torture et détention); point 12 (Intégration des droits fondamentaux des femmes et de l'approche sexospécifique, violence contre les femmes); point 13 (Droits de l'enfant); et point 17 (Promotion et protection des droits de l'homme, défenseurs des droits de l'homme).

2001 : point 8 (Question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine); point 9 (Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde); point 10 (Droits économiques, sociaux et culturels); point 11 (Droits civils et politiques, torture et détention); point 12 (Intégration des droits fondamentaux des femmes et de l'approche sexospécifique, violence contre les femmes); point 13 (Droits de l'enfant); et point 17 (Promotion et protection des droits de l'homme, défenseurs des droits de l'homme).

Lors de chaque session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme (anciennement Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités) entre 1998 et 2001, l'OMCT a également présenté des interventions au titre des points suivants de l'ordre du jour :

- 1998 : Point 4 (La réalisation des droits économiques, sociaux et culturels); point 5 (La réalisation des droits de la personne humaine en ce qui concerne les femmes); et point 11 (Situation en ce qui concerne la promotion, la pleine réalisation et la protection des droits des enfants et des jeunes).
- 1999 : Point 5 (La réalisation des droits de la personne humaine en ce qui concerne les femmes); et point 9 (Administration de la justice et les droits de l'homme).
- 2000 : Point 9 (Administration de la justice et les droits de l'homme).
- 2001 : Point 2 (Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales); point 6 (Autres questions relatives aux droits de l'homme : les femmes et les droits de la personne humaine); intervention dans le cadre du Groupe de travail sur les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales.

3. Dans son travail quotidien de lutte contre la torture et autres violations graves des droits de l'homme, l'OMCT collabore étroitement avec les mécanismes conventionnels et non conventionnels du système des Nations Unies. Eu égard aux mécanismes conventionnels, l'OMCT participe activement aux sessions des différents organes de surveillance de l'application des traités. De 1998 à 2001, l'OMCT a ainsi présenté plus de 50 rapports aux différents comités des Nations Unies (Comité des droits de l'homme; Comité des droits économiques, sociaux et culturels; Comité contre la torture; Comité pour les droits de l'enfant; Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; et Comité pour l'élimination de la discrimination raciale). Des représentants de l'organisation ont en outre régulièrement pris part aux sessions du Groupe de travail du Comité pour les droits de l'enfant, sessions au cours desquelles ils ont présenté les conclusions et recommandations des rapports de l'organisation. En outre, des documents de travail ont été soumis au Comité lors des journées consacrées au débat général sur la

violence perpétrée par l'État contre les enfants (septembre 2000) et sur la violence contre les enfants au sein de la famille (septembre 2001).

De la même manière, des représentants de l'organisation ont pris part aux sessions du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, durant lesquelles les conclusions et recommandations des rapports de l'OMCT ont été présentées aux experts. Par ailleurs, l'OMCT a organisé – seule ou conjointement avec d'autres organisations – des sessions d'information à l'intention des experts du Comité contre la torture. Tant la soumission des rapports que la participation à des sessions des comités ont pour objectif d'aider les experts dans leur travail d'examen des rapports nationaux. Enfin, il convient également d'ajouter que l'OMCT a produit différents documents d'analyse sur la définition de la torture (art. 1 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants) en lien avec la violence contre les enfants, l'intégration d'une dimension sexospécifique et les violations des droits économiques, sociaux et culturels.

De par son mandat, l'OMCT entretient des relations de travail très étroites avec les procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme. Les interventions urgentes diffusées par l'OMCT sont ainsi systématiquement envoyées aux mécanismes par thème concernés, qu'il s'agisse notamment du Groupe de travail sur la détention arbitraire, du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, de la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats, du Rapporteur spécial chargé d'examiner les questions se rapportant à la torture et de la Rapporteuse spéciale chargée de la question de la violence contre les femmes, y compris ses causes et ses conséquences. De même, le cas échéant, ces interventions sont également envoyées aux mécanismes par pays concernés.

4. i) L'OMCT dans son travail avec les différentes organisations membres du réseau SOS-Torture, non seulement favorise la circulation de l'information provenant de ces organisations vers le système international, mais fait également circuler toutes les résolutions pertinentes prises par les différentes instances aux organisations concernées. Ceci se fait soit à l'occasion de publications ou de sessions de formation dans les différents continents.
- ii) Le secrétariat international de l'OMCT est en contact quotidien avec le secrétariat du Haut Commissariat aux droits de l'homme. Chaque jour, il communique des demandes d'intervention urgentes aux mécanismes et reçoit de ceux-ci des demandes d'informations complémentaires ou des réponses émanant des gouvernements. On peut donc dire qu'en plus des nombreuses rencontres avec certains représentants des Nations Unies sur le terrain, le secrétariat international à Genève collabore de manière extrêmement étroite avec l'ensemble des fonctionnaires du Haut Commissariat. Cette fructueuse collaboration se traduit par des initiatives comme celle de Tampere en 2001. Du 27 au 30 novembre 2001, l'OMCT a organisé une Conférence internationale sur les enfants, la torture et les autres formes de violence. Cette conférence a bénéficié de la présence de la Haut Commissaire aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, du Président du Comité contre la torture, M. Peter Burns, et du Président du Comité pour les droits de l'enfant, M. Jap

Doek, ainsi que de nombreux représentants des institutions internationales du système des Nations Unies.

iii) Outre les documents préparés pour la Commission des droits de l'homme et la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, les rapports alternatifs préparés à l'intention des comités conventionnels (entre 15 et 30 selon les années), le secrétariat prépare très régulièrement des documents de fond sur des thématiques spécifiques. Par exemple, dans le cadre de la préparation de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban (28 août au 7 septembre 2001), et du suivi de ce sommet, l'OMCT a publié plusieurs documents concernant notamment la justice pénale et le racisme. Dans le cadre de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les enfants (8 au 10 mai 2002), l'OMCT a également préparé plusieurs documents de fond qui ont été largement diffusés.

iv) Depuis 1986, dans le cadre de son programme d'assistance d'urgence aux victimes de la torture, l'OMCT bénéficie du soutien financier du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (FCVNUVT). En 1999 et 2000, l'OMCT a reçu l'appui du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) dans le cadre de la réalisation d'une étude sur la violence contre les femmes dans le monde.

Genève, le 8 août 2002

Personnes soumettant le présent rapport

Eric Sottas, Directeur <es@omct.org>

Anne-Laurence Lacroix, Directrice adjointe <all@omct.org>
